

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION

PRODUIT

Nom de produit: MOBILARMA 778
Description du produit: Huile de base et additifs
Numéro de FDS: 20746
Code de produit: 201570401050
Utilisation prévue: Inhibiteur de corrosion

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: Compagnie Pétrolière Impériale – secteur Aval
C. P. 2480 Succursale « M »
Calgary, ALBERTA T2P 3M9 Canada

Urgence sanitaire 24h/24	1-866-232-9563
Numéro de téléphone d'urgence - Transport	1-866-232-9563
Information technique sur le produit	1-800-268-3183
Numéro de téléphone général du fournisseur	1-800-567-3776

SECTION 2 DÉTECTION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

CLASSEMENT:

Substance toxique par aspiration : Catégorie 1

ÉTIQUETTE:

Pictogramme:



Mention d'avertissement: Danger

Nom de produit: MOBILARMA 778
Date de révision: 30 Mars 2022
Page 2 de 12

Mentions de danger :

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 : Ne PAS faire vomir. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P405 : Garder sous clé. P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Autres renseignements sur les dangers:

Dangers pour la santé non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

Dangers physiques non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

Aucun danger important.

DANGERS POUR LA SANTÉ

Légèrement irritant pour la peau. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets contraires durables sur l'environnement.

ID de danger NFPA:	Assurance-maladie:	Inflammabilité:	1	Réactivité:	0
	1				
ID de danger HMIS:	Assurance-maladie:	Inflammabilité:	1	Réactivité:	0
	1				

REMARQUE: Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour l'emploi prévu indiqué en Section 1 sans l'avis d'un expert.

Des études sanitaires ont montré que l'exposition aux substances chimiques peut présenter des risques potentiels sur la santé humaine, susceptibles de varier d'une personne à l'autre.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière est définie comme étant un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM**	25619-56-1	1 - 5%	H302, H315
DISTILLAT MOYENS HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	64742-46-7	10 - 30%	H304, H401, H411
DISTILLAT PARAFFINIQUE LOURD DÉCIRÉ AU SOLVANT **	64742-65-0	60 - 80%	H304

* Toutes les concentrations sont en pourcentage pondéral, sauf si la substance est un gaz.
Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
**La concentration ou la plage de concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4 PREMIERS SOINS

INHALATION

Éviter toute nouvelle exposition.
Pour ceux offrant leur assistance, éviter de s'exposer soi-même et les autres.
Utiliser une protection respiratoire adaptée.
En cas d'irritation respiratoire, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, demander une assistance médicale immédiate.
En cas d'arrêt respiratoire, aider à la ventilation par un moyen mécanique ou pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANÉ

Laver les surfaces de contact au savon et à l'eau.
Enlever les vêtements souillés.
Laver les vêtements souillés avant réutilisation.

CONTACT OCULAIRE

Rincer à fond avec de l'eau.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, la matière peut être aspirée dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique.
Traiter de manière appropriée.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS :

Moyens d'extinction adaptés: Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inadaptés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Consignes de lutte contre l'incendie: Évacuer l'endroit. Empêcher les ruissellements issus de la lutte contre l'incendie ou de la dilution de s'écouler dans des cours d'eau, égouts ou sources d'eau potable. Les pompiers devront porter un équipement protecteur standard et, dans les espaces fermés, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone,

Fumée, fumées, Oxydes de soufre

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: >148°C (298°F) [ASTM D-92]

Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.9 LSE: 7.0

Température d'auto-inflammation: N/D

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à toute la réglementation en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter le contact avec la matière déversée. Avertir ou évacuer les occupants des zones environnantes et sous le vent si cela est nécessaire en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la substance. Voir les informations de lutte contre l'incendie en Section 5. Voir les dangers importants dans la section Identification des dangers. Voir les conseils de premiers soins en Section 4. Voir les conseils sur les exigences minimales relatives à l'équipement de protection individuelle en Section 8.

Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières et/ou de l'avis autorisé des intervenants d'urgence.

Pour les intervenants d'urgence : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, e.g. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Le port de lunettes de protection chimique est recommandé si des éclaboussures ou contacts avec les yeux sont possibles. Petits déversements : les tenues de travail antistatiques normales sont généralement suffisantes.

Déversements importants : il est recommandé de porter une combinaison intégrale en tissu antistatique et résistant aux produits chimiques.

GESTION DU DÉVERSEMENT

Déversement terrestre: Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Déversement d'eau: Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Prévenir les autres navires. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et les déversements terrestres reposent sur la situation de déversement la plus probable pour cette substance; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température et (dans le cas d'un déversement dans l'eau) la direction et la vitesse des vagues et du courant peuvent grandement influencer sur les mesures à prendre.

Pour cette raison, il convient de consulter des spécialistes locaux.

Remarque : La réglementation en vigueur peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer loin devant le déversement de liquide pour une récupération et une élimination ultérieures. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

SECTION 7

MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact avec la peau. Prévenir les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de glissade. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Cette matière est un accumulateur statique.

ENTREPOSAGE

Le type de contenant utilisé pour stocker la matière peut affecter l'accumulation et la dissipation de l'électricité statique. Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette.

SECTION 8

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Nom de la substance	Formulaire	Limite/Norme			Remarque	Source
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM** (en Ba)		TWA	0.5 mg/m ³			ACGIH
DISTILLAT MOYENS HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**		TWA	5 mg/m ³			Fournisseur
DISTILLAT MOYENS HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³			ACGIH
DISTILLAT PARAFFINIQUE LOURD DÉCIRÉ AU SOLVANT **	Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³			ACGIH

Limites d'exposition/normes visant les substances susceptibles de se former au cours de la manutention du produit : En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, les valeurs suivantes sont recommandées : 0,5 mg/m³ - INRS/CRAM Valeur Moyenne d'Exposition (VME); 5 mg/m³ - ACGIH TLV; 10 mg/m³ - ACGIH STEL.

REMARQUE : Limites/normes fournies à titre indicatif seulement. Suivre la réglementation en vigueur.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires dépendent des conditions potentielles d'exposition.

Mesures de contrôle à considérer :

Aucune exigence particulière sous des conditions normales d'utilisation avec une aération suffisante.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix d'équipement de protection individuelle dépendent des conditions potentielles d'exposition telles les utilisations, les méthodes de manutention, la concentration et l'aération.

Les informations sur le choix de l'équipement de protection pour cette substance, fournies ci-dessous, concernent l'emploi normal prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau approprié pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut s'avérer nécessaire.

Le choix, l'utilisation et l'entretien du respirateur doivent se faire en conformité avec les exigences réglementaires, le cas échéant.

Types de respirateurs à considérer pour cette substance :

Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération.

Pour les concentrations atmosphériques élevées, utiliser un respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode de pression positive.

Les respirateurs à adduction d'air avec bouteille d'évacuation peuvent convenir lorsque les niveaux d'oxygène sont insuffisants, que les capacités de mise en garde contre les gaz ou vapeurs sont limitées ou que la capacité ou les caractéristiques de purification du filtre sont susceptibles d'être dépassées.

Protection des mains: Toute information spécifique sur les gants fournie est basée sur la documentation publiée et les données des fabricants de gants.

Le caractère approprié et le temps de protection des gants dépendent des conditions particulières d'utilisation. S'adresser au fabricant de gants pour tout conseil spécifique sur le choix de gants et leurs durées de protection pour les conditions d'utilisation considérées.

Contrôler et changer les gants usés et endommagés.

Types de gants à considérer pour cette substance :

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Protection des yeux: S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

Protection du corps et de la peau: Toute information spécifique sur les vêtements fournie est basée sur la documentation publiée ou les données du fabricant.

Types de vêtements à considérer pour cette substance :

Le port de vêtements résistant aux produits chimiques ou à l'huile est recommandé.

Mesures d'hygiène spéciales: Toujours adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Mettre au rebut les chaussures et vêtements souillés qui ne peuvent pas être lavés.

Veiller à une bonne tenue des lieux.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Remarque : Les propriétés physiques et chimiques sont fournies à des fins sécuritaires, sanitaires et environnementales seulement et peuvent ne pas représenter complètement les caractéristiques du produit. Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide
Couleur: Ambre
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: N/D

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité relative (à 15.6 °C): 0.872
Inflammabilité (solide, gaz): S/O
Point d'éclair [Méthode]: >148°C (298°F) [ASTM D-92]
Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: 0.9 LSE: 7.0
Température d'auto-inflammation: N/D
Point d'ébullition / Plage: > 232°C (450°F)
Température de décomposition: N/D
Densité de la vapeur (air = 1): > 2 à 101 kPa
Pression de la vapeur: < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle): N/D
pH: S/O
Log POW (coefficient de partage n-octanol/eau): > 3.5
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: 18.8 cSt (18.8 mm²/sec) à 40°C | 4 cSt (4 mm²/sec) à 100°C [ASTM D 445]
Propriétés oxydantes: Voir la section Identification des dangers..

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion :: S/O
Point d'écoulement: -3°C (27°F)
Extrait de diméthylsulfoxyde (huile minérale seulement), IP-346: < 3 %m

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Substance stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Chaleur excessive. Sources d'inflammation d'énergie élevées.

MATIÈRES À ÉVITER: Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La matière ne se décompose pas à température ambiante.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

SECTION 11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / observations
Inhalation	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales.
Ingestion	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Peau	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Corrosion de la peau/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Sur la base de l'évaluation des composants.
Yeux	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut provoquer une gêne légère et durable des yeux. Sur la base de l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant cutané. Sur la base de l'évaluation des composants.
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
Mutagénicité pour les cellules germinales: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Sur la base de l'évaluation des composants.
Cancérogénicité: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé cancérogène. Sur la base de l'évaluation des composants.
Toxicité pour la reproduction: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé toxique pour le système de reproduction. Sur la base de l'évaluation des composants.
Lactation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes sous l'effet d'une exposition prolongée ou répétée. Sur la base de l'évaluation des composants.

TOXICITÉ DES SUBSTANCES

Nom de produit: MOBILARMA 778
Date de révision: 30 Mars 2022
Page 9 de 12

NOM	TOXICITÉ AIGUË
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM**	Léthalité par voie orale: LD50 1750 mg/kg (Rat)

AUTRES INFORMATIONS

Produit lui-même:

De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons suite à une ingestion ou des vomissements peuvent causer des lésions pulmonaires. On ne s'attend pas à ce que les concentrations de composants dans cette formulation provoquent une sensibilisation cutanée, basée sur des tests des composants, de cette formulation ou de formulations similaires.

Brume d'huile (huiles sévèrement raffinées) : Des animaux exposés à de hautes concentrations de brume d'huile ont développé une rétention d'huile ainsi que des inflammations et granulomes de la voie respiratoire. L'exposition des huiles à des températures élevées, des conditions de craquage ou un mélange avec des huiles usagées/résiduelles peut entraîner la formation de composantes aromatiques polycycliques ou de contaminants microbiens pouvant développer des risques de cancer ou des affections respiratoires graves.

Contenu:

Huile de base ayant subi un raffinage poussé : aucun effet cancérigène dans des études sur les animaux; la matière type réussit l'essai Ames modifié IP-346 ou d'autres tests de classement; des études sur le derme et l'inhalation font état d'effets minimes; infiltration de cellules immunes non spécifique dans les poumons, dépôt d'huile et formation minime de granulomes; aucun effet sensibilisant sur les animaux testés.

État CMR: Aucune.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B
4 = ACGIH TOUS

5 = ACGIH A1
6 = ACGIH A2

SECTION 12

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données relatives à la matière, aux composants de la matière ou à des matières similaires, par l'application de principes de transition.

ÉCOTOXICITÉ

Matériel -- Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets contraires durables sur l'environnement.

MOBILITÉ

Composant de l'huile de base -- Faible solubilité, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Présumé se distribuer dans les sédiments et les matières solides des eaux usées.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Composant de l'huile de base -- Biodégradable par nature

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant de l'huile de base -- Utilisez un équipement de ventilation antidéflagrant pour rester en

dessous des limites d'exposition.

Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

AUTRES INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COV: 11.8 g/l [ASTM E1868-10]

SECTION 13

DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les conseils d'élimination concernent la substance telle qu'elle est fournie.

L'élimination doit se faire en conformité avec les lois et réglementation actuellement en vigueur et les caractéristiques de la substance au moment de l'élimination.

CONSEILS D'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un brûleur contrôlé fermé en tant que combustible ou éliminé par incinération surveillée à très haute température afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ÉLIMINATION

Avertissement concernant les contenants vides Avertissement concernant les contenants vides (le cas échéant) : les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas tenter de remplir ou nettoyer les récipients sans instructions appropriées.

Les fûts vides doivent être complètement vidangés et entreposés de façon sûre jusqu'à ce qu'ils puissent être remis à neuf ou éliminés comme il se doit.

Les récipients vides doivent être remis en vue de leur recyclage, leur récupération ou leur élimination à une entreprise qualifiée ou licenciée comme il se doit, en conformité avec la réglementation en vigueur.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION.

ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER (TMD): Non réglementé pour le transport terrestre

TERRESTRE (DOT): Non réglementé pour le transport terrestre

MARITIME (IMDG): Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

Polluant marin: Non

AÉRIEN (IATA): Non réglementé pour le transport aérien

SECTION 15

INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom de produit: MOBILARMA 778
Date de révision: 30 Mars 2022
Page 11 de 12

LCPE: Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou en sont exemptés.

Décrit ou exempt de description/notification sur les listes inventaires chimiques suivantes: AIIC, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

Les ingrédients suivants figurent dans les listes ci-dessous :: Aucune.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4
2 = TSCA 5a2

3 = TSCA 5e
4 = TSCA 6

5 = TSCA 12b
6 = INRP

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, S/O = Sans objet

LÉGENDE DES CODES H FIGURANT EN SECTION 3 DU PRÉSENT DOCUMENT (à titre indicatif seulement) :

H302 : Nocif en cas d'ingestion; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires; Aspiration, Cat. 1

H315 : Cause une irritation cutanée; Corr./irritation cutanée, Cat. 2

H332 : Nocif en cas d'inhalation; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4

H401 : Toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 2

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 2

LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONTIENT LES RÉVISIONS SUIVANTES:

aucune révision de l'information

L'information et les recommandations contenues aux présentes sont, au meilleur de la connaissance de la Pétrolière Impériale, exactes et fiables à la date de publication.

La Pétrolière Impériale décline toute responsabilité concernant l'exactitude de cette information, sauf si le document est la version la plus courante disponible par l'intermédiaire d'un système officiel de distribution de la Pétrolière Impériale.

Ces renseignements et recommandations sont fournis à l'utilisateur pour considération et examen et il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'ils conviennent et suffisent pour l'emploi prévu.

Si l'acheteur reconditionne ce produit, un conseiller juridique devra être consulté pour s'assurer que tous les renseignements nécessaires sur la santé, la sécurité et autres figurent sur le contenant.

Les mises en garde et procédures de sécurité pour la manutention qui conviennent devront être fournies aux personnes chargées de la manutention et aux utilisateurs.

Il est strictement interdit de modifier ce document.

Sauf exigence légale, la reproduction ou la retransmission de ce document, en tout ou partie, n'est pas autorisée.

DGN: 7100033 (1029695)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés

